



Le collège de spécialité

Le collège de spécialité a pour tâche :

- *Etablir et réactualiser **le cursus de formation** des spécialistes*
- *Etablir **un guide** de l'internat et du résidanat*
- ***Se concerter à propos des affaires concernant le résidanat***
- *Elaborer toute proposition tendant vers l'amélioration de l'encadrement des médecins résidents*
- *Valider **les stages***

L'enseignement des résidents et internes reste mal organisé et variable selon les spécialités. Le collège de spécialité se penche sur ce point, l'idée est de colliger tous les cours qui se donnent, les conférences et les ateliers afin que tout soit mis dans la plate forme de la FMPM. **Le collègue travaille sur un projet phare est celui de passer d'une approche par objectifs à une approche par compétences.**